

COMMISSION PERMANENTE
du 30 OCTOBRE 2007

EXTRAIT DE DELIBERATION

La Commission Permanente de l'Institution d'Aménagement de la Vilaine (I.A.V.) légalement convoquée, s'est réunie le mardi 30 octobre 2007 à 9 h 00 dans les locaux de l'Agence de Redon – Quai Amiral de la Grandière, sous la Présidence de Monsieur Yvon MAHE.

Étaient Présents :

- M. Yvon MAHE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Christian CANONNE, Conseiller Général de Loire-Atlantique
- M. Marcel HAMEL, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- M. Joseph BROHAN, Conseiller Général du Morbihan

Étaient excusés :

- M. Michel GAUTIER, Conseiller Général d'Ille et Vilaine
- Mme Yvette ANNEE, Conseillère Générale du Morbihan

Assistaient également à la séance :

- M. Michel ALLANIC, Directeur Général des Services
- Madame Corinne HERVE, Secrétaire Générale.

Constatant que les conditions statutaires nécessaires à la validité des délibérations sont réunies, le Président ouvre la séance et procède à l'ensemble des questions inscrites à l'ordre du jour.

COMMISSION PERMANENTE
Du 30 Octobre 2007

I – QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

1. Barrage d'ARZAL : fixation du loyer du logement T3

L'Institution d'Aménagement de la Vilaine est propriétaire d'un logement de fonction de type T3 au Barrage d'ARZAL, qui était jusqu'alors attribué à un Chef-barragiste, agent de la D.D.E. d'Ille et Vilaine.

Celui-ci partant à la retraite prochainement, il a libéré le logement.

Il est donc proposé de louer provisoirement ce logement inoccupé à un agent de l'I.A.V., au tarif de 200 € TTC / Mois, les consommations d'eau, d'électricité et de chauffage étant facturées à l'occupant.

Après en avoir délibéré, la Commission Permanente, à l'unanimité :

- adopte cette proposition
- autorise le Président à signer toutes pièces afférentes.

Pour ~~Extrait Conforme~~
LE PRÉSIDENT

Yvon MAHE

